

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet A&G réhabilitation - Contrecoeur			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
EF928-181885/A		002	
Client Reference No N° de référence du client		Date	
EF928-18-1885		2018-11-23	
GETS Reference No N° de référence de SEAG			
PW-\$MTC-035-15064			
File No N° de dossier MTC-7-40328 (035) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
Solicitation Closes - L'invitation prend f at - à 02:00 PM on - le 2018-12-03		Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Joel Lussier Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035			
Telephone No N° de téléphone	FAX	No N° de FAX	
(514) 708-3582 ()		() -	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	//de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. EF928-181885/MTC

002

Id de l'acheteur - Buyer ID MTC-035

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier EF928-181885

MTC-7-40328

N° CCC / CCC No./ N°VME -MS

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

La présente modification 002 de l'invitation à soumissionner vise l'élément suivant :

- Questions et réponses.

Toutes les autres clauses et conditions à l'invitation originale demeurent inchangées.

La présente modification 002 de l'invitation vise les changements suivants :

- Q11. Concernant les projets antérieurs, est-ce possible d'augmenter le nombre maximal de pages par projet à deux (2), étant donné la quantité d'information à fournir pour chacun des projets?
- R.11 SPAC s'attend à ce que l'information demandée soit synthétisée en une (1) seule page par projet. Le formulaire type proposé (Annexe D) ou un formulaire similaire contenant l'information demandée préparé par l'Expert-Conseil peut être utilisé au choix de l'Expert-Conseil.
 - Q12. Avez-vous une idée du nombre de puits à inclure dans le service optionnel Suivi de la qualité de l'eau souterraine et de surface?
- R.12 Voir la réponse R2 à la question Q2 de l'addenda 001. À des fins de soumission, considérer dix (10) puits d'observation pour l'échantillonnage de l'eau souterraine.
 - Q13. Concernant les paramètres analytiques des cyanures, devons-nous inclure les cyanures totaux et disponibles?
- R.13 À des fins de soumission, considérer l'analyse des cyanures totaux et disponibles.
 - Q14. Puisque l'organigramme est demandé à la section 4.2.1.1 sous Critères techniques obligatoires, ainsi qu'à la section 4.2.2.4 sous critères techniques cotés, pouvez-vous confirmer que nous pouvons présenter l'organigramme à la section 4.2.1.1 seulement et que cette page ne sera pas comptée dans les 11 pages maximales imposées pour les exigences de cotation?
- R.14 Voir la réponse R10 à la question Q10 de l'addenda 001. L'organigramme doit être fourni dans la proposition pour respecter le critère obligatoire et être inséré (et comptabilisé) à la section 4.2.2.4.
 - Q15. À la section 4.2.2.4 Critère coté 4, certaines exigences semblent ne pas s'appliquer au projet pour lequel nous soumissionnons, mais plutôt pour une offre à commande, soit: Sous description de la structure organisationnelle :
 - Confirmer la formation d'une équipe complète de projet, y compris le nom de l'Expert-Conseil et des sous-traitants, ainsi que leur rôle dans le cadre des projets découlant de l'offre à commandes pour tous les services requis.
 - Description de la démarche appliquée par l'expert-conseil pour l'exécution des mandats des contrats subséquents, identification de sous-traitants pertinents.
 - Description de la gestion de projet de l'offrant pour l'exécution des mandats découlant du Contrat, et les éléments sous ce point.
 - Délais de réponse: démontrer comment les exigences relatives aux délais de réponse seront satisfaites.
 - Description des moyens mis en œuvre pour présenter des coûts "justes et raisonnables" pour les mandats subséquents à l'offre à commande.

Est-ce possible de retirer ces exigences de l'évaluation?

R.15 Le paragraphe « information qui devrait être fournie » dans la section 4.2.2.4 devrait être remplacé par le suivant :

Information qui devrait être fournie:

√ Compréhension de l'étendue des services requis;

- ✓ Description de la structure organisationnelle de l'offrant afin de répondre aux des services requis :
 - Confirmer la formation d'une équipe complète de projet, y compris les noms de l'expertconseil et des sous-traitants ainsi que leur rôle dans le cadre du présent projet pour tous les services requis (Services Requis et Services Additionnels optionnels);
 - Organigramme (1 page maximum) indiquant les titres des postes et les noms des titulaires. Composition de l'équipe, responsabilités et rapports hiérarchiques, identification de sous-traitants pertinents;
 - Description de la démarche appliquée par l'expert-conseil pour l'exécution du présent mandat:
- ✓ Description des méthodologies et techniques utilisées pour fournir les services requis;
- ✓ Description de la gestion de projet de l'offrant pour l'exécution des mandats (Services Requis et Services Additionnels optionnels) découlant du Contrat:
 - Description d'un plan d'action des services avec les stratégies de mise en œuvre et l'ordre d'exécution des activités principales;
 - Gestion de projets en collaboration avec SPAC (compréhension de la structure de gestion de SPAC, du contexte du client et du travail avec le gouvernement en général)
 - o Profils des postes clés (responsabilités et affectations spéciales);
 - o L'affectation des ressources et la disponibilité de personnel de relève qualifié;
 - Stratégies de communication;
- ✓ Délais de réponse : démontrer comment la firme répondra aux différentes demandes de SPAC pour la réalisation du projet;
- ✓ Description des moyens et des méthodes préconisés dans la résolution de conflits avec les divers intervenants du projet (conflits interpersonnels, etc.).
- Description des moyens mis en œuvre pour présenter des coûts « justes et raisonnables » pour d'éventuels services additionnels non prévu à l'appel d'offres actuel; et
- ✓ Description du plan d'assurance et contrôle de la qualité des services de la firme.
- Q16. Selon le critère coté 2 (section 4.2.2.2), il est demandé de présenter des projets complétés avec succès au cours de 8 dernières années. Or, dans la mesure où un projet s'échelonne sur plus de 5 années et que plusieurs phases soient actuellement complétées (caractérisation, conception, plans et devis, support lors d'appels d'offres) et que la phase de réalisation des travaux, bien qu'une bonne partie des activités soient complétées depuis les 2 dernières années de travaux terrain, ne soit pas encore totalement complétée et ce, en considérant l'Annexe D formulaire type de présentation des projets antérieurs, qui indique "Si projet multi-année non complété, date de fin de la première année complétée", devons-nous comprendre que ce projet n'est pas disqualifié puisque non complété à ce jour?

R.16 L'expression « complété avec succès » (section 4.2.2.2) doit être remplacée par « complété avec succès ou en voie de l'être ». Un tel projet ne serait donc pas disqualifié. Il faut cependant que SPAC soit en mesure d'évaluer clairement l'avancement des différentes phases du projet (lesquelles sont complétées ou en cours) dans les informations transmises. Prendre en considération qu'un projet complété avec succès constitue un atout en termes d'évaluation.

Par ailleurs, dans le formulaire type présenté à l'annexe D, l'expression « Si projet multi-année non complété, date de fin de la première année complétée » doit être remplacée par « Si projet multi-année non complété, date de fin de chaque phase complétée ».

Q17. À la section 4.2.1.2 il est écrit comme critère obligatoire que « le Soumissionnaire doit avoir réalisé cinq (5) projets antérieurs récents ». Il est plus tard écrit que « Les exigences quant aux attentes pour l'évaluation subséquente de ce critère sont décrites de manière plus exhaustive à la section 4.2.2.2. »

À la section 4.2.2.2 il est écrit que « Pour ce critère côté, l'expert-conseil doit démontrer qu'au cours des huit (8) dernières années, lui-même ou son personnel principal a réalisé et complété avec succès au moins cinq (5) projets ». On comprend alors ici qu'un projet présenté à la section 4.2.2.2 peut avoir été réalisé par des ressources clés de l'Équipe du Soumissionnaire pas nécessairement à l'emploi du Soumissionnaire à l'époque.

Comment devons-nous répondre à la fois aux critères obligatoires d'une part et côtés d'autre part étant donnée cette distinction importante ?

Devons-nous prévoir présenter en page de présentation 5 projets de la firme exclusivement qui ne seraient pas nécessairement tous les mêmes que ceux de la section 4.2.2.2 ?

R.17 Les cinq (5) projets demandés dans le critère obligatoire (4.2.1.2) sont les mêmes que ceux présentés pour fins de cotation à la section 4.2.2.2 et doivent être réalisés par la firme soumissionnaire (ou en co-entreprise). Prendre en considération que les projets présentés qui ont été réalisés par le personnel clé de l'équipe du soumissionnaire dans le présent appel d'offres (personnes identifiées à la section 4.2.1.1) constituent un atout en termes d'évaluation.

*** Toutes les autres clauses et conditions originales de l'invitation demeurent inchangées ***